

- (*Mandat*—Suite.)
- déserteur, 657.  
 du coroner, 667.  
 émission du, 654, 655.  
 exécution du, 25, 40, 661.  
   sur les biens 741 et s.  
 formalités du, 660.  
 forme du, 659, 660.  
   pour infractions commises  
     hors du Canada, 656.  
 irrégularités, 29, 669, 723 et s.  
 peut être exécuté le dimanche,  
   661 (3).  
 plainte ou dénonciation, 654, 655  
 responsabilité de l'officier, 25 et  
   s. 40.  
 royal, fraude à l'égard, 492.  
 signification du, 40 (2).  
 sommation, la, ne l'empêche pas,  
   660 (4).  
 variantes entre l'accusation et  
   le, 669.  
 visa, 662., 712, 743.
- Manitoba:*
- cour d'appel, 2 (17), 749 (c).  
   supérieure, 2 (18), p. 796.  
 emprisonnement dans le, 1056  
   (c).  
 jury, dans le, 924.  
 loi pénale de l'Angleterre, 12.  
 procès expéditif, 823.
- Manoeuvres corruptrices:*
- affaires municipales, 161.  
 commission illicite secrète, p. 98  
 conseiller législatif, 156.  
 député, 156.  
 échevin, 161.  
 pour empêcher un vote, 161 (d).
- Marchand:*
- achat de vieux grèements, 431.  
   preuve, 991 (2).  
 aliments malsains, 224.  
 annonces frauduleuses, 406A.
- Art.
- approvisionnement public, 435.  
 complot pour restreindre le com-  
   merce, 496 et s.  
 contrefaçon de marques de com-  
   merce, 486 et s.  
 définition, 335 (t).  
 effacer des marques de commer-  
   ce, 490.  
 effets de matelots, 438 et s.  
   soldats 438.  
 emploi de bouteilles d'autrui, 490  
 faux état de compte, 415 (b).  
 fraudes envers les créanciers,  
   417, 418.  
 importation illégale, 493.  
 infractions non définies, 491.  
 instruments de marques de com-  
   merce faux, 491.  
 intimidation, 501 et s.  
 marchandises fausement mar-  
   quées, 489.  
 marques de commerce, défini-  
   tion, 335 (n).  
 obtenir du crédit frauduleuse-  
   ment, 405A, 407A.  
 omission de tenir des livres, 417  
   (c).  
 quand il n'y a pas de faux pré-  
   texte, 404 (2).  
 recel de biens, 417.  
   d'objets volés, 399.  
   titres, 419.  
 timbres de commerce, 343 505  
   et s.  
 usage de la marque d'autrui,  
   490.  
 vente d'armes à des mineurs,  
   118 (b).  
   enregistrement de la vente,  
     118 (c).  
     permis, 118 (a).  
   de cigarettes, etc., p. 844.  
   de marchandises où il y a des  
     avances, 426.  
   frauduleuse d'immeubles, 421.
- Art.